

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie
Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

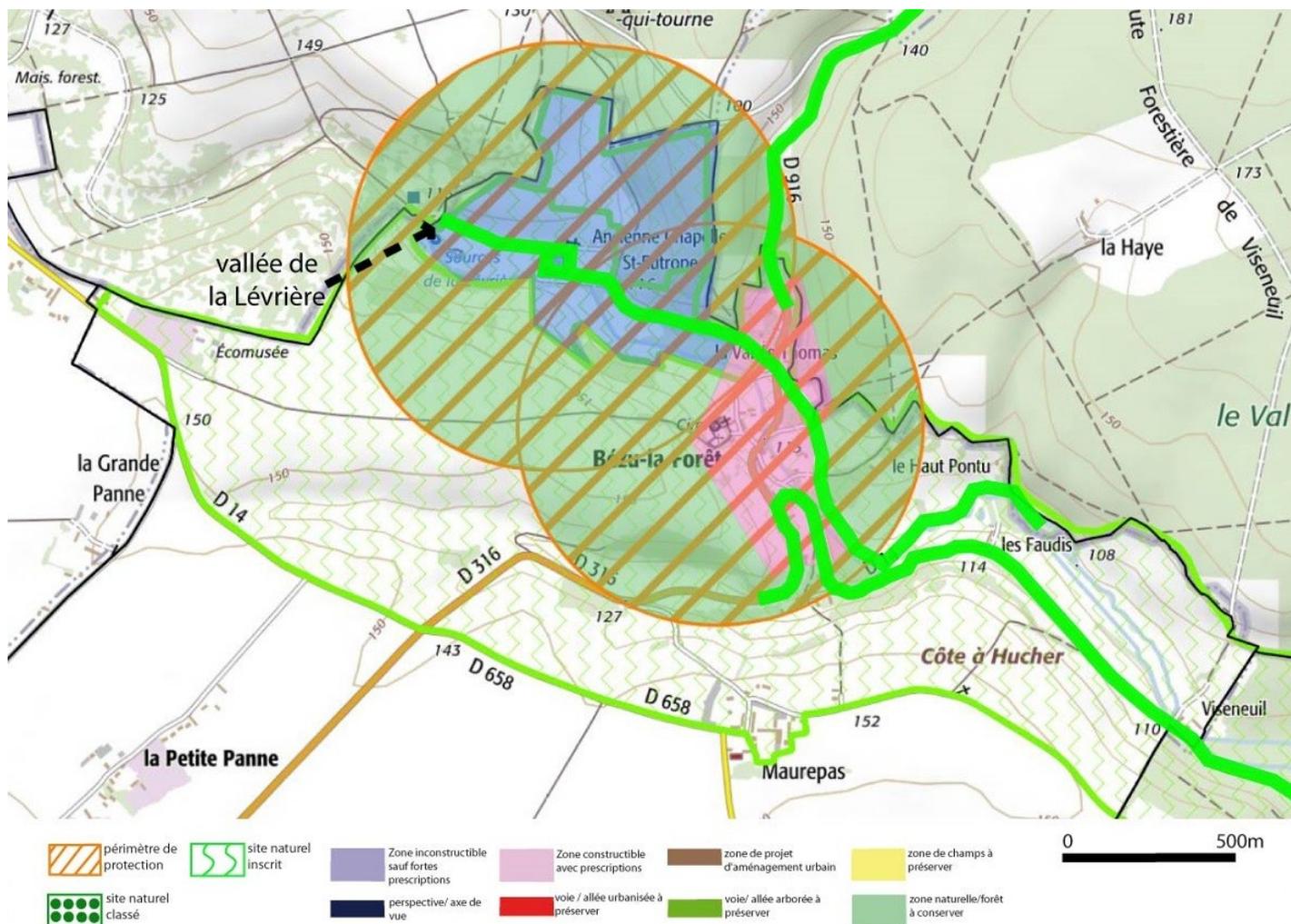
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – māj 10 déc. 2018 – France POULAIN

Bézu la Forêt > Château de la Fontaine du Houx

Le château de la Fontaine du Houx et ses abords sont protégés en tant que site inscrit depuis le 3 décembre 1942. Le château, ainsi que la chapelle et les communs, ont été inscrits en tant que monuments historiques le 25 octobre 1971.

Dès l'époque mérovingienne, un château occupait déjà le site. Il fut plusieurs fois démoli et reconstruit, notamment après la guerre de Cent Ans, suite à l'incendie provoqué par les anglais. Seule la chapelle Saint Eutrope a survécu et date du XIII^e siècle. Les bâtiments actuels ont été construits aux XIV^e, XV^e et XVIII^e siècles. Ils sont cernés de douves alimentées par la Lévrière. Les façades du château traduisent son histoire, étalées sur plusieurs siècles de constructions et d'aménagements. La brique polychrome côtoie la pierre, l'enduit au mortier ou au torchis. Le pavillon d'entrée garde les traces d'un pont-levis (rôle défensif), tandis que de grandes baies ouvrent sur le parc (aspect résidentiel).

L'environnement immédiat du château est particulièrement remarquable par ses qualités paysagères et environnementales. Les grands arbres et la rivière donnent un cadre enchanteur au site. Il n'y a pas de constructions à proximité immédiate ; seule la commune de Bézu la Forêt se trouve à proximité et se développe aux abords immédiats de l'église, protégée également au titre des monuments historiques.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans le secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en regard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les douves



La façade est



La chapelle Saint Eutrope



Les douves



La cour d'honneur



Le pavillon d'entrée

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir autres fiches.



Les prairies au creux de la vallée



L'église de Bézu la Forêt



La vue depuis le cimetière



Quelques édifices aux abords



Le porche de l'église (détail de matériaux)